

L'étalement urbain se poursuit en Bourgogne

L'aire d'influence des neuf principaux pôles d'emploi de la région s'étend. Les communes périurbaines sont de plus en plus nombreuses, confirmant la poursuite de l'étalement urbain. Deux aires urbaines s'étendent plus que les autres, celle de Dijon et celle de Sens. Autour des petits et moyens pôles de la région, l'extension urbaine est faible. Avec le développement et l'allongement des déplacements domicile-travail, de moins en moins de communes échappent à l'influence des pôles.

Les villes façonnent le territoire d'une région en concentrant la population et plus encore les emplois. Les actifs s'installent de plus en plus loin de leur lieu de travail situé la plupart du temps dans le pôle d'emploi. Le zonage en aires urbaines décrit le territoire en identifiant les pôles d'emploi et leur aire d'influence déterminée à partir des déplacements domicile-travail. L'aire urbaine s'étend du **pôle** d'emploi lui-même aux communes périphériques dénommées **couronnes**. L'espace des grandes aires urbaines s'étend également aux **communes multipolarisées** dont l'influence se partage entre plusieurs grands pôles d'emplois. Les pôles d'emplois structurent ainsi le

territoire en **grandes aires urbaines, moyennes aires et petites aires**. Les aires se différencient par le nombre d'emplois répertoriés dans le pôle (voir encadré définitions).

Identifier l'espace dont relève une commune permet de mieux appréhender ses enjeux de développement, en matière de logement et de transport notamment. Les communes de l'aire, qu'elles soient pôle ou couronne doivent organiser les déplacements des actifs et mettre en œuvre, pour les unes un programme de construction adapté aux besoins, pour les autres des programmes de densification du tissu urbain existant pour rendre une attractivité résidentielle aux communes pôles d'emploi.

Définitions : aires, pôles, couronne, communes multipolarisées ...

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Une **commune rurale** est une commune n'appartenant pas à une unité urbaine.

Un **pôle** est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois.

Une **couronne** de communes est un ensemble de communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Une **aire** est composée d'un pôle et d'une couronne de communes.

On distingue les **grandes aires urbaines**, basées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les **moyennes aires**, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les **petites aires** basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Les **communes multipolarisées** des grandes aires urbaines sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constitue l'**espace périurbain**.

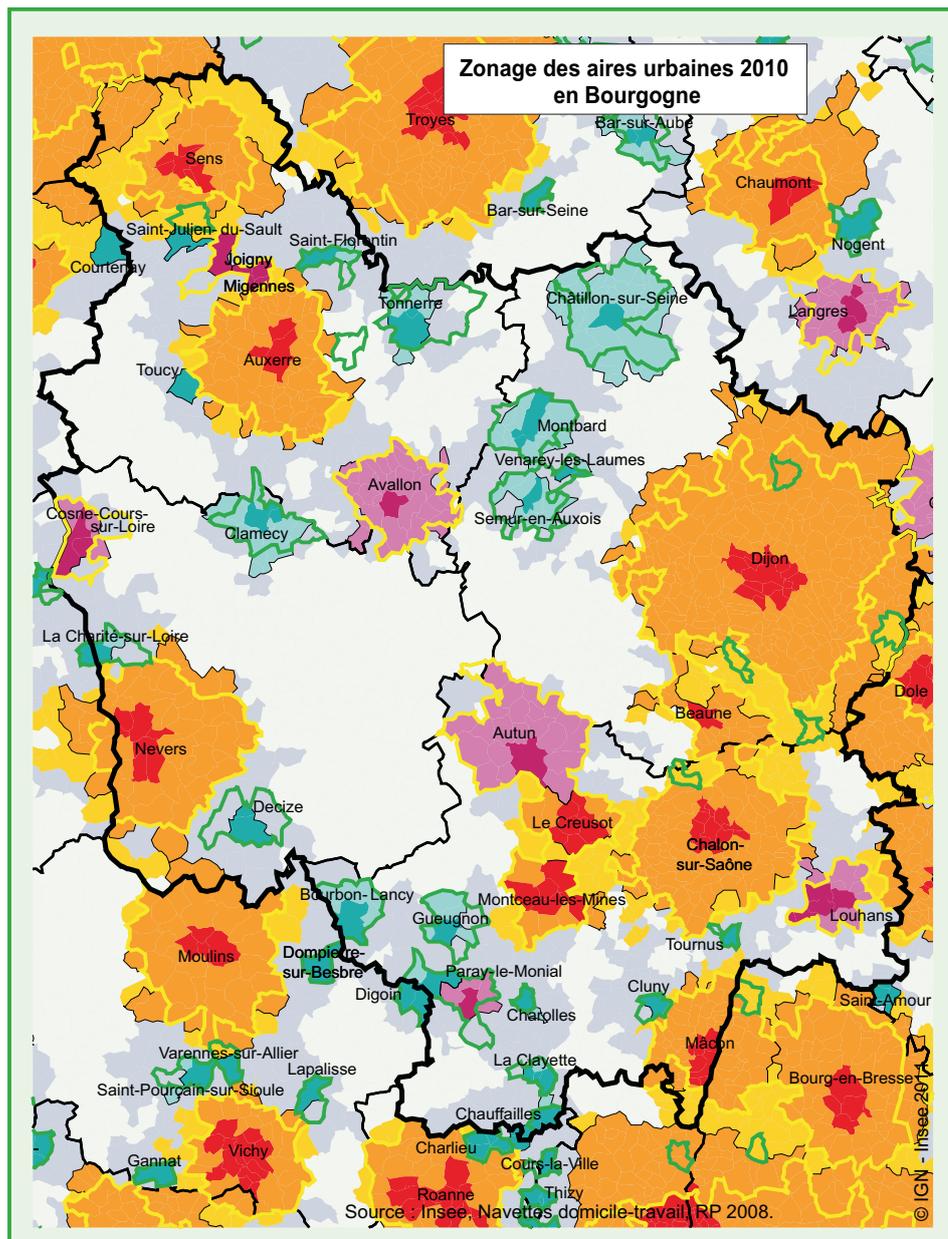
L'ensemble constitué par les grands pôles urbains et l'espace périurbain constitue l'**espace des grandes aires urbaines**.

Les **autres communes multipolarisées** sont les communes situées hors des aires dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires qu'elles soient grandes, moyennes ou petites, à l'exception des communes multipolarisées des grandes aires.

Les **communes isolées hors influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées.



N°173 - Octobre 2011



Chalon-sur-Saône avec 132 600 habitants, le 60°. Nevers, Mâcon et Auxerre se classent parmi les 100 premières aires urbaines avec plus de 90 000 habitants. Montceau-les-Mines, Sens, Le Creusot et Beaune, qui comptent entre 62 000 et 34 000 habitants se situent dans le deuxième tiers des aires urbaines de la métropole.

Ces neuf aires urbaines et leurs communes multipolarisées forment l'espace des grandes aires urbaines. Cet espace concentre 66 % de la population bourguignonne soit plus d'un million d'habitants et couvre 34 % du territoire régional. C'est moins qu'en moyenne nationale où 83 % de la population et 46 % du territoire relèvent de l'espace urbain. L'espace urbain bourguignon est donc peu dense, 100 habitants au km², comparé aux 204 habitants au km² au niveau national. Les communes bourguignonnes sous influence urbaine, c'est à dire la couronne et les communes multipolarisées sont souvent des communes rurales où les actifs sont venus s'installer pour des raisons liées au cadre de vie et au logement tout en allant travailler au pôle. Les communes de la plaine de Saône, des Hauts de Côte, de la vallée de l'Ouche dans l'orbite de Dijon ou celles de la Bresse dans l'orbite de Chalon-sur-Saône relèvent ainsi de l'espace urbain bourguignon, malgré un profil très peu urbanisé.

L'étalement urbain continue

Entre 1999 et 2008, l'espace urbain s'est étendu : sa superficie a augmenté de 30 % en Bourgogne, de 39 % au niveau national.

La superficie des couronnes a augmenté de 34 % en Bourgogne, de 42 % au niveau national, confirmant la poursuite de l'étalement urbain depuis 1999.

Une centaine de communes multipolarisées et une cinquantaine de communes hors d'influence des pôles en 1999, soit 29 000 habitants, font désormais partie des couronnes des grandes aires urbaines. Au total 364 000 personnes y résident, soit 22 % de la population régionale. C'est dans ces couronnes (périmètre 2010) que la croissance démographique est la plus marquée en Bourgogne (+ 10 %).

L'espace multipolarisé s'est aussi étendu, de 33 % en Bourgogne, de 50 % en France. Il s'élargit par absorption de communes autrefois hors d'influence des pôles ou sous influence de plusieurs petits ou moyens pôles. En sens inverse, les couronnes des grandes aires empiètent sur cet espace qui se trouve donc de plus

Neuf grandes aires urbaines en Bourgogne

Neuf grandes aires urbaines structurent le territoire de la Bourgogne autour de ses principales villes. Reflet de la tendance à résider toujours plus loin de son lieu de travail, elles ne connaissent pas les frontières régionales.

L'aire urbaine de Dijon déborde sur la Franche-Comté, celle de Nevers sur la région Centre et celle de Mâcon sur Rhône-Alpes.

De la même façon, les aires urbaines de Paris, Dôle, Moulins et Lons-le-Saunier intègrent des communes bourguignonnes. La France Métropolitaine s'organise autour de 230 grandes aires urbaines. Dijon avec 371 800 habitants occupe le 25^e rang,

en plus éloigné des grands pôles. Il couvre 7 % du territoire régional et rassemble 7 % de la population soit 118 000 habitants. C'est aussi un espace qui gagne des habitants, 6,5 % de plus depuis 1999 (périmètre 2010).

Au total, 29 % de la population régionale réside dans l'espace périurbain c'est à dire dans les communes des couronnes ou dans l'espace multipolarisé des grandes aires urbaines. Sous le double effet de l'extension et de la croissance démographique, le nombre de périurbains a augmenté de 37 % depuis 1999, soit 129 000 personnes supplémentaires.

Toutefois, les constructions neuves les plus récentes ont tendance à se rapprocher des villes alors qu'elles s'éloignaient depuis plusieurs années. Ce retournement de tendance observé sur les années 2008 et 2009 est probablement dû au renchérissement du coût des carburants et aux politiques de renouvellement urbain mises en place qui se traduisent par une densification du tissu urbain existant.

Plus d'emplois et moins d'habitants dans les pôles

Les pôles urbains se sont peu étendus en Bourgogne avec un gain de 1 % de leur superficie contre + 22 % en France métropolitaine. Par définition leur périmètre correspond à celui d'une unité urbaine. Il a peu changé en Bourgogne :

Nevers a absorbé l'unité urbaine de Fourchambault, Auxerre celle de Monéteau. Ces pôles regroupent 37 % de la population régionale, soit 600 000 habitants. Leur population a baissé de 1,8 % depuis 1999 (périmètre 2010) mais leur importance économique reste forte puisqu'ils concentrent 51 % des emplois de la région, un peu plus qu'en 1999 (50 %).

Alors qu'ils offrent 341 000 emplois, ces grands pôles ne comptent que 276 000 actifs, soit 81 actifs pour 100 emplois. Ce taux de couverture diminue depuis 1999, l'emploi augmentant plus vite que la population active. Une part croissante des emplois est donc occupée par des actifs venant des communes périphériques, couronnes et communes multipolarisées. En revanche l'espace périurbain, davantage résidentiel, compte deux fois plus d'actifs que d'emplois.

Extension de Dijon et de Sens

Les aires urbaines ne connaissent pas les mêmes dynamiques de développement. En Bourgogne, deux aires s'étendent plus que les autres : celle de Dijon et dans une moindre mesure celle de Sens. La couronne dijonnaise s'étire encore, au nord et à l'est surtout, en absorbant notamment les pôles d'Is-sur-Tille et d'Auxonne. Celle de Sens gagne du terrain vers le sud. L'extension est un peu plus limitée à Nevers, Mâcon et

Auxerre. Chalon-sur-Saône s'étend peu; Le Creusot conserve son périmètre comme 16 autres aires urbaines françaises. Les aires urbaines de Montceau-les-Mines et de Beaune diminuent, alors que l'influence du pôle augmente. Ceci est la conséquence d'un double phénomène : d'une part des communes proches du pôle, qui étaient dans l'aire urbaine en 1999, deviennent multipolarisées, d'autre part des communes qui étaient hors influence du pôle deviennent multipolarisées.

Sept moyennes et dix-neuf petites aires

A ces neuf grandes aires urbaines s'ajoutent sept moyennes et dix-neuf petites aires. Ces petites et moyennes aires occupent 11 % du territoire et rassemblent 14 % de la population de la région, soit 228 000 habitants. Elles pèsent davantage ici qu'au niveau national où les grandes aires urbaines sont plus importantes.

Ces petites et moyennes aires sont peu dynamiques en Bourgogne, surtout celles localisées au centre de la région. Elles perdent des habitants, alors qu'elles en gagnent au niveau national, et l'ensemble de leur superficie s'est peu étendue entre 1999 et 2008. Quelques aires se démarquent cependant. Migennes et Paray-le-Monial sont passées de petite à moyenne aire, le pôle ayant gagné des emplois. Deux nouveaux petits pôles,

Étendue et population des différents espaces du nouveau zonage en aires urbaines

	Population			Superficie				
	Bourgogne		France métropolitaine	Bourgogne			France métropolitaine	
	Nb	%		en km ²	%	Évolution 1999 2008	%	Évolution 1999 2008
Espace des grandes aires urbaines								
Grandes Aires urbaines	963 099	59	77	8 517	27	29	37	37
<i>Grands pôles</i>	599 468	37	59	891	3	1	8	22
<i>Couronnes des grands pôles (1)</i>	363 631	22	19	7 626	24	34	29	42
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines (2)	117 779	7	5	2 325	7	33	9	50
Espace périurbain (1) + (2)	481 410	29	24	9 951	32	34	38	44
Ensemble	1 080 878	66	83	10 842	34	30	46	39
Espace des autres aires								
Moyennes aires	106 549	7	3	1 590	5	29	4	5
<i>Moyens pôles</i>	78 208	5	3	355	1	23	2	9
<i>Couronnes des moyens pôles</i>	28 341	2	1	1 236	4	30	2	3
Petites aires	121 609	7	4	2 005	6	- 14	5	- 22
<i>Petits pôles</i>	97 408	6	4	636	2	- 20	3	- 19
<i>Couronnes des petits pôles</i>	24 201	1	0	1 369	4	- 11	1	- 27
Ensemble	228 158	14	7	3 596	11	15	9	- 12
Autres communes multipolarisées	157 265	10	5	6 833	22	33	19	+ 13
Communes isolées hors influence des pôles	172 287	11	5	10 311	33	- 29	26	- 35
Total	1 638 588	100	100	31 582	100	0	100	0

Source : Insee, Recensements de la population de 2008, zonage en aire urbaine en définition 2010. Données estimées pour 1999 avec le zonage en aire urbaine en définition 2010.

Taux de couverture : nombre d'actifs de 15-64 ans / nombre d'emplois.

Toucy et Saint-Julien-du-Sault, apparaissent dans l'Yonne.

Au cœur de ces aires, les pôles perdent des habitants. Font exception deux moyens pôles, Joigny et Louhans, et deux petits, Tournus et Cluny. De façon générale, leur périmètre reste inchangé, sauf Tournus dont le périmètre se contracte suite à la scission de la commune Plottes et Chauffailles dont le contour s'agrandit à une commune par continuité du bâti.

Les évolutions des couronnes de ces petites et moyennes aires sont variables. La couronne s'étend parfois comme à Louhans, Clamecy, Châtillon-sur-Seine et Avallon. Elle se resserre pour d'autres voire disparaît comme à Tournus, Joigny, Cluny, Decize. Contraction ou disparition se font au profit de l'espace multipolarisé, c'est à dire l'espace sous l'influence de plusieurs aires dont une au moins n'est pas une grande aire.

De plus en plus de communes multipolarisées

Le développement de l'espace multipolarisé est un fait marquant de la décennie. Les aires d'influence des petits et moyens pôles

tendent à se croiser sur des communes autrefois hors d'influence des pôles ou soumises à l'influence de plusieurs aires.

Près de 180 communes « isolées » en 1999 sont ainsi devenues des communes multipolarisées. Une cinquantaine de communes de la couronne de petits ou moyens pôles, soit au total 70 000 habitants rejoignent cet espace.

L'espace multipolarisé couvre désormais 22 % du territoire bourguignon et représente 10 % de la population, soit 157 000 habitants. C'est un espace peu dense où la population a augmenté de 4 % entre 1999 et 2010 (périmètre 2010).

Hors des pôles et de leur aire d'influence, 564 communes rassemblent 172 300 habitants. Ce territoire des « communes isolées hors influence des pôles » est plus étendu en Bourgogne puisqu'il couvre 33 % du territoire régional contre 21 % en France. Depuis 1999, sa superficie s'est réduite de 29 % au profit de l'espace multipolarisé et de la couronne des grands pôles. Pour autant ces territoires hors influence des pôles ne se dépeuplent pas. Dans le périmètre actuel, leur population est restée stable.

■ Christine Charton, David Brion.

Insee - Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex

Tél : 03 80 40 67 67

Fax : 03 80 40 68 00

Service Insee Contact :

09 72 72 40 00

Appels à tarification locale

Directeur de la publication :

Moïse Mayo

Chef du Service Études et Diffusion :

Robert Morel-Chevillet

Responsable des études :

Christine Charton

Rédactrice en chef :

Chantal Prenel

Maquette PAO :

Thierry Poisse

Cartographie :

Christophe Clémence

Dépôt légal :

à parution

ISSN 1246-483 X

© Insee 2011

L'ancien et le nouveau découpage du territoire

Comme dans l'ancien découpage, la structuration du territoire est défini à partir des unités urbaines qui comptent au moins 1 500 emplois.

Dans ce nouveau zonage toutes les unités urbaines qui animaient une aire d'emploi de l'espace rural, animent désormais une petite ou une moyenne aire, excepté Chablis qui n'est plus une unité urbaine ainsi qu'Auxonne, Is-sur-Tille, Nuits-Saint-Georges, Chagny, Villeneuve-sur-Yonne « absorbées » dans l'espace des grandes aires urbaines de Dijon, Chalon-sur-Saône ou Sens. S'ajoutent deux petites aires, définies par les nouvelles unités urbaines de Toucy et de Saint-Julien-du-Sault.

Les 15 unités urbaines qui animaient une aire urbaine, animent désormais une grande aire urbaine, pour les neuf plus importantes d'entre elles, ou moyenne aire urbaine pour les six autres. Parmi l'espace multipolarisé, on distingue désormais l'espace sous influence de plusieurs grandes aires urbaines et l'espace sous l'influence de moyennes ou petites aires.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines - Insee première n° 1375. Octobre 2011.
- Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : 95 % de la population vit sous l'influence des villes - Insee première n° 1374. Octobre 2011.
- En 10 ans, le nombre de Bourguignons vivant dans une unité urbaine a baissé - Insee Bourgogne Dimensions n° 168. Août 2011.
- La méthode de zonage en aires urbaines est détaillée sur www.insee.fr, rubrique « Définitions et méthodes », « Code officiel géographique, zonage d'études » puis « Aires urbaines ».